

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFRYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bertrand GAUFRYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN NU SITUE RUE PAUL LAHARGOU AUPRES DE MADAME DE LANDE D'OLCE

Par acte en date du 8 avril 2013, la Ville de Dax s'est portée acquéreur auprès de la famille Blanc-Dubis, d'une bande de terrain située rue Paul Lahargou et figurant en emplacement réservé R22 au PLU, pour la création d'un bassin de rétention et d'un parvis urbain.

En effet, cette acquisition était justifiée par la nécessité, pour la Collectivité, de réaliser, à moyen terme, un bassin de rétention devenu indispensable pour pallier l'urbanisation récente et à venir de ce quartier.

Toutefois, cet emplacement réservé empiète également sur le terrain voisin, cadastré BO n° 234 et propriété de Madame De Lalande d'Olce. L'acquisition de cette emprise est donc indispensable pour réaliser l'ouvrage susvisé.

Madame De Lalande d'Olce fait l'objet d'un placement sous curatelle renforcée de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque. Après plusieurs échanges avec la SEAPB, cette dernière, ainsi que Mme De Lalande d'Olce, ont accepté la proposition faite par la Ville, à savoir l'acquisition de la partie de la parcelle cadastrée BO n° 234 concernée par l'emplacement réservé R22, pour une surface de 1 435 m², au prix de 71 750 €, conformément à l'avis de France Domaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Ville, exercice 2014, 020 FON 21318 P14031.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIANNE BERQUE-MANSAS, CONSEILLERE
MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BO n° 234, pour une surface de 1 435 m², auprès de Madame Gracianne De Lalande d'Olce, au prix de 71 750 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître RIBETON, Notaire à Montfort en Chalosse, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140925-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 29 Septembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».